



Communiqué

Mai 2023

LOI DE PROTECTION D'EDF POUR LE SERVICE PUBLIC, POUR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE, POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le projet de loi « visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement » porté par le Député BRUN a été voté le 9 février à l'Assemblée nationale contre l'avis du gouvernement.

Ce texte prévoyait :

- L'incessibilité du capital d'EDF
- L'inscription de toutes les activités du groupe empêchant le gouvernement de toutes velléités de démantèlement sans passage par le parlement
- L'extension du Tarif Réglementé de Vente aux artisans et petites entreprises

Ce texte a ensuite été présenté et modifié par les sénateurs de la majorité qui ont :

- Supprimé l'article 1^{er} qui prévoyait la nationalisation de l'entreprise. Toutefois, l'objectif d'une détention par l'État de 100 % du capital d'EDF au 1^{er} janvier 2024 est maintenu
- Supprimé l'énumération des activités d'EDF et sa désignation comme « groupe public unifié ». EDF deviendrait une société anonyme « d'intérêt national »
- Maintenu l'extension du bouclier tarifaire aux TPE et aux petites communes, tout en réécrivant le dispositif

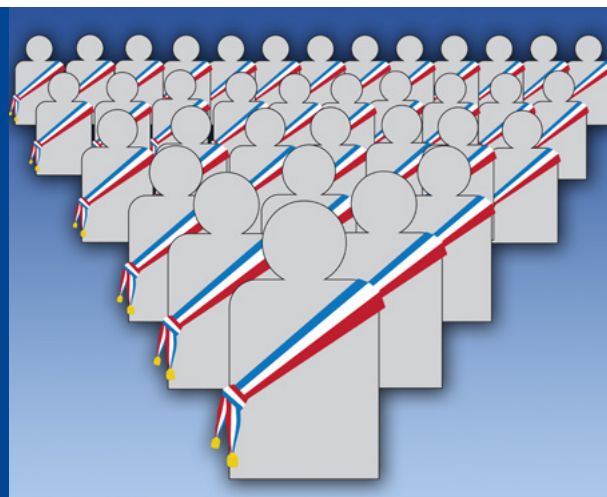
Ce texte modifié sera porté demain 4 mai en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

FO Énergie rappelle à l'ensemble de la Représentation Nationale l'importance de figer dans la loi le caractère incessible du Groupe EDF, intégrant Production-Transport-Distribution et commercialisation.

Mesdames et Messieurs les Députés, FO Énergie vous appelle à amender ce texte pour l'intérêt général.

Ce texte devra permettre de défendre un modèle au service des valeurs républicaines, de l'indépendance énergétique, de la compétitivité de nos industries, de la prospérité de nos commerçants-artisans et permettant à la France de réussir sa transition écologique.

Pour FO Énergie, seule la construction d'un Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée peut répondre à l'ensemble de ces enjeux.



AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org